

**Assemblée des délégués du SEPE
du 4 novembre 2011**

LIEU : Salle culturelle, à Fontenais

DEBUT DE L'ASSEMBLEE : 18.00 h.

PRESIDENT : M. Marcel HUBLEUR

SECRETAIRE : Mme Jacqueline VIFIAN

DELEGUES EXCUSES : Mmes Nathalie POUCHON et
Valérie VOISARD Bourquard
MM. Bernard JACQUAT, Grégory PRESSACCO.
Raphaël SCHNEIDER et Fabien VALLAT

DELEGUES ABSENTS : MM. Stéphane BABEY, Victor EGGER, Stéphane
FLEURY, Emmanuel GIGON, Marcel MEYER,
Didier SIMON, Frédéric SOLLBERGER et
Blaise VALLAT

Ordre du jour :

1. Ouverture
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Appel nominal
 4. Procès-verbal No 5 de l'assemblée des délégués du 27 mai 2011
 5. Informations du Président de la commission
 6. Budget 2012
 7. Divers
-

1. Ouverture

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués du SEPE et plus particulièrement aux trois nouveaux représentants des communes de Grandfontaine et Rocourt, et les remercie de leur présence. Il adresse un cordial salut à M. Y. DAUCOURT, maire de Fontenais.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le Président a le pénible devoir de rappeler que, depuis la dernière assemblée, le Syndicat a été endeuillé. En effet, M. B. ZUBER s'est éteint à l'issue d'une maladie impitoyable. Le Président prie l'assistance de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de ce délégué assidu.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

Le Président adresse des remerciements particuliers à la Commune de Fontenais, qui accueille l'assemblée des délégués.

2. Désignation des scrutateurs

MM. H. FARINE et F. MINGER sont nommés scrutateurs.

3. Appel nominal

Avant de procéder à l'appel nominal, la secrétaire fait part des excuses de Mme V. VOISARD Bourquard, ainsi que de MM. B. JACQUAT, G. PRESSACCO et F. VALLAT.

Alle	Pierre-André PLOMB
Baroche	Jean-Pierre GINDRAT, Fritz WINKLER
Bressaucourt	Aucun délégué
Cornol	Gérard BERRET, Ernest GERBER (<i>remplace Mme Béatrice PAPE-Riedo</i>)
Courgenay	Denis BAILLIF, Jean-Marc LOPINAT, Christian SCHLEGEL
Courtedoux	Jean-Paul MENEGHELLI, François MINGER
Fontenais	Yves DAUCOURT (<i>remplace Mme Valérie VOISARD Bourquard</i>), Gilles TISSIER
Grandfontaine	Marguerite VUILLAUME
Haute-Ajoie	Claude TURBERG
Porrentruy	Chantal BRAÏCHET, Manuel GODINAT, Marcel HUBLEUR, Benoît KOLLER, Georges MORILLO, Vincent SIEGENTHALER
Rocourt	Rachèle GIGANDET, Raymond PERIAT

22 délégués sont présents.

4. Procès-verbal No 5 de l'assemblée des délégués du 27 mai 2011

Le procès-verbal est accepté sans remarque et avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

5. Informations du Président de la commission

Lors de ses dernières séances, la commission SEPE a traité plusieurs dossiers, à savoir :

► **Analyses**

Elles ont été effectuées régulièrement par l'Office de l'environnement. Leurs résultats démontrent un bon fonctionnement de la STEP, qui répond aux exigences légales et ce, malgré des charges hydrauliques très élevées dues à la présence d'eaux claires parasites de l'ordre de 75,6 % au moment des prélèvements.

► **PGEE**

Actuellement, le PGEE se trouve dans la phase d'évaluation des coûts. Les bases de calculs définies par les ingénieurs datent de 2009. Depuis, de nombreuses modifications sont intervenues dans les communes et au SEPE, en fonction des réalisations du plan d'action des travaux. Quelques erreurs mineures de calculs sur les formulaires ont été décelées, puis corrigées par les bureaux d'ingénieurs concernés. Il faut également souligner que le problème des micropolluants représentera un impact non négligeable sur les coûts, dont l'augmentation peut d'ores et déjà être estimée à plus de CHF 0.40 de la taxe des eaux usées par m³. Pour schématiser, ce qui est juste aujourd'hui peut s'avérer faux demain. Une mise à jour des fichiers Excel se pose donc et l'idée retenue consiste en une actualisation tous les quatre ans par le SEPE des coûts de fonctionnement et d'investissement. Dès lors, afin de clore ce dossier en vue de son approbation par le Canton, il incombe à toutes les communes-membres d'adopter formellement les documents remis et de transmettre leur accord par écrit à l'Office de l'environnement avec copie au SEPE, ce qui a été fait pour la plupart d'entre elles. Le Président en profite pour les remercier de leur collaboration. Il invite les autres communes-membres à s'activer. Il reste cependant un problème à résoudre pour les communes de Bressaucourt et Courtedoux dû au fait que les plans remis par le bureau d'ingénieurs concerné ne correspondent pas à ce qui a été fourni par les autres communes, la distance entre les chambres n'étant pas mentionnée. Cette problématique concerne uniquement les communes, car les contrats établis pour l'élaboration des plans de cadastres étaient de leur ressort. Toutefois, le SEPE s'attellera à trouver des solutions pour régler ce dossier dans les meilleurs délais, afin que les décomptes de subvention soient établis et que l'ensemble des communes du SEPE obtiennent l'approbation de leur PGEE en même temps.

► Raccordement Haute-Ajoie

Les communes de Haute-Ajoie (Damvant, Grandfontaine, Réclère et Rocourt) ont été raccordées officiellement à la STEP le 28 juin 2011. Le montant du raccordement avait été fixé à l'époque et s'élève à **CHF 223'307.00, TVA non comprise**. Une seconde facture relative à la participation aux investissements consentis par le SEPE depuis la décision de raccordement sera envoyée au Syndicat de Haute-Ajoie.

► Assainissement

La Sous-commission d'exploitation a étudié attentivement le plan d'action PGEE global du SEPE. 21 mesures sont listées pour un montant de **CHF 915'000.00**, selon les estimations des bureaux d'ingénieurs. Après une réévaluation des dépenses par la sous-commission, le coût s'élève à **CHF 780'000.00**.

La mesure n° 7 du PGEE estimée à **CHF 10'000.00** (CHF 20'000.00 initialement prévus) concerne l'assainissement d'un bout de collecteur intercommunal au Faubourg St-Germain à Porrentruy. La commission SEPE a approuvé cette dépense, dont la réalisation revêt un caractère d'urgence (pénétration de racines dans la canalisation du SEPE).

G. VILLARD recommande vivement aux communes de réaliser leurs travaux d'assainissement en fonction des mesures prévues dans leur PGEE. Le montant indiqué est estimatif et les travaux prévus peuvent, dans certains cas, être organisés différemment et représenter un coût inférieur aux prévisions. M. HULMANN, l'exploitant de la STEP, se tient à la disposition des communes pour les conseiller dans certains domaines.

► Groupe de travail « Reprise des infrastructures communales »

Comme G. VILLARD l'a indiqué lors de la dernière assemblée des délégués, le groupe de travail avance dans l'étude de la reprise des infrastructures communales. Une proposition devrait être présentée aux communes au début de l'année 2012.

Le groupe de travail a d'ores et déjà constaté, d'après l'étude réalisée dans quatre communes-pilotes (La Baroche, Cornol, Grandfontaine et Porrentruy) que leurs comptabilités sont différentes au niveau des dépréciations, notamment en fonction de l'état de leurs finances ou de crédits bloqués. Il a donc été décidé de réaliser l'exercice sur l'ensemble des communes du SEPE dans le but de garantir une égalité de traitement et ainsi de ne prêter aucune d'entre elles. G. VILLARD remercie l'ensemble des caissiers communaux, qui ont joué le jeu et ont fourni, dans des délais très courts, les documents nécessaires à cette étude au bureau Bonnard & Gardel. Il s'agissait de remettre l'ensemble de la comptabilité (fonctionnement et investissement, ainsi que les bilans) relative à l'épuration des eaux usées depuis l'entrée en souveraineté du Canton du Jura. Il a donc fallu rechercher l'ensemble des crédits votés pour l'épuration, en tenant compte également des lotissements communaux et privés. L'Office de l'environnement contrôlera ensuite l'octroi des subventions. Sur cette base et en fonction des investissements consentis, le bureau d'ingénieurs prendra en compte une dépréciation de 2 % par année dans le but de pouvoir comparer et obtenir des chiffres sur le même mode de calcul pour toutes les communes du SEPE. Le bureau d'ingénieurs formulera prochainement des propositions de reprises des infrastructures communales en tenant compte de ces paramètres et d'autres, tels que les investissements au niveau des PGEE commune par commune. Le groupe de travail examinera ces suggestions, les acceptera ou les

amendera avant de les soumettre aux communes concernées, ainsi qu'à l'assemblée des délégués, celle qui sera retenue par la commission SEPE, afin de pouvoir prendre des décisions finales en toute connaissance de cause et si possible avant la fin de la législature. Il ne s'agit pas de brûler les étapes. L'objectif final consiste à être convaincu des décisions prises. L'étude a coûté **CHF 42'000.00**. Il n'est toutefois pas opportun de préconiser des solutions sans chiffres les étayant ; le projet de reprise des infrastructures communales serait d'office voué à l'échec, parce qu'il ne serait pas possible de répondre aux nombreuses questions posées.

► **Coûts futurs du SEPE**

Si toutes les comptabilités des communes-membres ont été analysées, celle du SEPE a fait également l'objet d'une étude approfondie. Il en est ressorti qu'une planification financière s'avère indispensable pour l'étude de la régionalisation et permettra une vision de l'évolution des coûts de la STEP et du Syndicat. Un inventaire de l'ensemble des infrastructures de la STEP sera dressé et le tableau des investissements futurs servira de base pour la réalisation du PGEE (plan d'action).

L'évolution du personnel devra être prise en compte.

Dans cette optique, la commission SEPE a approuvé un crédit de **CHF 8'200.00** destiné à une étude confiée au bureau RWB à Porrentruy. Cette étude englobera :

- l'analyse du fonctionnement de l'ensemble des installations durant deux jours consécutifs,
- l'analyse détaillée du fonctionnement de toute la partie électromécanique,
- l'analyse de la partie biologique et l'aération des bassins,
- l'établissement d'un rapport détaillé,
- l'établissement d'une liste des éléments à échanger et à rénover prioritairement,
- l'élaboration d'une planification financière des investissements,
- les propositions d'amélioration du système actuel de traitement des eaux usées et
- l'optimisation énergétique des installations de traitement et de la valorisation des effluents.

C'est aussi dans cette perspective que la Commission propose la création d'un fond de renouvellement « **Investissement** » et d'un fonds de renouvellement « **Fonctionnement** » dès 2012.

► **Nouveau membre**

M. Gérard NICOULIN représente la commune de Rocourt. M. Roland HERMANN, président du Syndicat de Haute-Ajoie, devient membre officiel de la commune de Grandfontaine.

Avec l'adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEPE, la municipalité de Porrentruy n'a plus droit qu'à deux membres au sein de la commission, à savoir MM. Gabriel VOIROL et Michel ROTUNNO.

Mme Laure DARGIER, récemment nommée caissière de la commune de Courgenay, sera remplacée à la Commission par Mme Nathalie DAUCOURT.

G. VILLARD remercie toutes les personnes qui collaborent d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement de la STEP.

Des décisions importantes concernant le syndicat devant être prises dans le courant de l'année 2012, G. VILLARD se dit persuadé de pouvoir compter sur la collaboration et l'efficacité des représentants des communes-membres dans le but de trouver des solutions qui satisfassent l'ensemble des partenaires et plus particulièrement de comprimer les charges toujours plus importantes à supporter.

G. VILLARD reste à la disposition des délégués pour de plus amples renseignements et profite de l'occasion pour souhaiter à tous une bonne et heureuse année 2012.

Le Président remercie G. VILLARD pour son rapport circonstancié et ouvre la discussion.

Après une année de fonctionnement des serres, M. HULMANN se dit satisfait du système de séchage des boues :

- 450 tonnes de boues séchées ont été évacuées,
- un montant de **CHF 38'000.00** a été facturé par l'entreprise VIGIER SA, ce qui représente une très bonne opération financière par rapport aux années précédentes.

6. Budget 2012

Commenté par J.-D. VOISARD, le budget est basé sur les comptes 2010 et 2011, et a été élaboré avec M. HULMANN, la Sous-commission d'exploitation, ainsi que la commission SEPE. Il est caractérisé par la comptabilisation des chiffres relatifs aux communes de Haute-Ajoie depuis le 1^{er} juillet 2011.

► Compte de fonctionnement – Administration

CHF 60'650.00 de charges, CHF 20'000.00 de produits sous forme de prélèvement à la provision pour le financement du groupe de travail chargé d'élaborer un rapport sur la régionalisation des réseaux d'eaux usées communaux. Les autres chiffres n'appellent pas de commentaires particuliers.

► Compte de fonctionnement – Exploitation

CHF 962'810.00 de charges, CHF 231'060.00 de produits. La nette différence provient du fait que les budgets précédents comprenaient le paiement et la mise en réserve de la contribution des communes de Haute-Ajoie pour l'adhésion au SEPE. Ce montant ayant été réglé en 2011, il n'est ainsi plus comptabilisé dans le présent budget.

Concernant les montants relatifs à l'exploitation, ils sont pratiquement identiques à ceux du budget 2011, moyennant quelques adaptations conjoncturelles et techniques.

Les charges de personnel présentent une légère augmentation et sont adaptées au renchérissement.

Le montant concernant les frais d'énergie a été diminué de CHF 10'000.00 en comparaison avec les comptes 2010 et 2011.

Les frais pour l'acquisition de divers produits, notamment ceux liés à la phosphatation, ainsi que les floculents, sont identiques à ceux du budget 2011.

Les frais d'entretien des bâtiments et des extérieurs sont réduits de CHF 10'000.00, étant donné qu'en 2010 et 2011, il a fallu tenir compte des frais inhérents à la réfection de la verrerie à l'entrée du bâtiment. Les montants pour l'entretien des installations techniques et des véhicules sont identiques à ceux de 2011. Par contre, le montant destiné à l'entretien de la centrifugeuse et des serres a été augmenté et se monte à CHF 20'000.00.

Un montant de CHF 70'000.00 spécifique au budget 2012 porte sur l'acquisition d'un appareil de lavage du sable. La Commission propose de prélever ce montant sur la réserve des installations ; il figure dans les recettes sous chiffre **120.480.01**.

En tenant compte des chiffres 2010 et 2011, la Commission propose une diminution des frais d'évacuation des déchets de CHF 30'000.00. Lors de l'élaboration du budget 2011, les montants définitifs de 2010 n'étaient pas connus, ce qui explique cette surévaluation des coûts.

Des travaux particuliers sont également prévus pour le nettoyage des bassins et des collecteurs, d'où une augmentation de ce montant de CHF 8'000.00.

Les primes des assurances ont été adaptées et englobent toutes les nouvelles installations. L'augmentation des taxes provient des taxes immobilière et cadastrale inhérentes à la construction des serres.

Une adaptation du montant affecté au contrôle technique, notamment les analyses, a également été réalisée ; il passe de CHF 6'000.00 à CHF 7'250.00.

Le montant relatif à l'élimination des boues a également été revu à la baisse pour être fixé à CHF 15'000.00.

Le montant pour les transports des boues des autres STEPS est identique à celui porté au budget 2011.

Les provisions seront alimentées par les montants prévus habituellement, ainsi que par un montant supplémentaire de CHF 16'580.00, qui représente l'excédent de produits du présent budget.

Le montant de la taxe des déchets distillés est calculé sur la base des années 2009 à 2011.

La redistribution de la taxe CO₂ provient de la Confédération et est calculée sur la base des salaires déclarés pour les assurances sociales.

La diminution de la contribution des autres STEPS provient de la baisse des EH à la suite du recensement de la population de 2010.

Le prélèvement de CHF 70'000.00 a été expliqué par G. VILLARD au point 5 de l'ordre du jour.

► **Compte de fonctionnement – Finances**

CHF 150'500.00 de charges, CHF 922'900.00 de produits.

Les intérêts des emprunts liés aux serres ont été calculés en tenant compte du bouclage final du crédit et du versement des subventions relatives à la construction des serres. L'Office de l'environnement et l'ECA contrôleront le décompte final le 7 novembre 2011, si bien que les diverses subventions pourront être encaissées avant la fin de l'exercice 2011, soit plus rapidement que ce qui avait été prévu dans la planification financière.

Le montant des dépréciations est celui convenu avec la Banque et le Service des communes. Il correspond au remboursement des emprunts.

Concernant la participation des communes, le montant global est le même, mais il a été adapté pour chaque commune en tenant compte des EH découlant du recensement fédéral de 2010. Le mode de calcul devra certainement être modifié, car le nombre d'habitants ne fera plus l'objet d'un recensement tous les dix ans ; il sera adapté tous les trimestres et il faudra définir une nouvelle stratégie pour que le calcul soit le plus proche de la réalité pour la répartition intercommunale.

J.-D. VOISARD remercie toutes les personnes qui l'ont aidé dans l'établissement du budget 2012.

Aucun complément d'information n'étant demandé, le budget 2012 est accepté à l'unanimité.

Le Président adresse des remerciements au caissier pour son excellent travail.

7. Divers

Le Président remercie la commune de Fontenais pour l'apéritif offert et informe que la prochaine assemblée des délégués aura lieu à Courtedoux.

M. Y. DAUCOURT, maire de Fontenais, se plaît à souligner la qualité du travail effectué par la commission SEPE. Puis il présente de manière succincte les différents projets de sa commune, à savoir :

- la traversée du village : les travaux dureront plus de trois ans ; le devis se monte à CHF 2'750'000.00 ; les charges financières seront lourdes ; le réseau d'eaux usées sera assaini et les mesures du PGEE dans ce secteur seront ainsi réalisées ;
- la fusion des communes de Fontenais et Bressaucourt : un comité intercommunal a été nommé ; le rapport sera terminé d'ici au début du mois de février 2012 ; la votation aura lieu au printemps 2012 ;

- l'approvisionnement en eau potable : ce dossier constitue une préoccupation majeure des autorités ; des démarches ont été entreprises afin de garantir la protection – difficile – de la source **Bonne Fontaine**, qui se trouve au centre du village ; la commune de Fontenais est également approvisionné en eau de secours.

Avant de clore la séance, le Président souhaite à chacun une bonne fête de St-Martin et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Fin de l'assemblée : 18.35 h.

Alle, le 9 novembre 2011

Le Président : **La Secrétaire :**

Marcel HUBLEUR Jacqueline VIFIAN